



Service Urbanisme et Risques

Unité Atelier Planification

Monsieur Mickaël MOREL
Maire de Jayat
88, Place de la Mairie
01340 - JAYAT

Référence : 20241127CourrierAlertePlu91VF

Vos réf. :

Affaire suivie par : Patrice Guichard

ddt-sur-plan@ain.gouv.fr

tél. 04 74 50 67 64

Bourg en Bresse, le

19 JUIN 2025

Monsieur le maire,

La préfecture m'a transmis votre projet de PLU, arrêté le 6 juin 2025.

Après une première analyse du seul projet d'aménagement et de développement durables (PADD), je souhaite vous alerter sur le point suivant.

Au titre de l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme (CU), « pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation (...), en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables [PADD] fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** ».

La version du projet de PLU arrêté intègre une trajectoire de réduction de la consommation de l'espace correspondant sensiblement aux objectifs de la loi dite Climat et Résilience. Le PADD (page 5) précise ainsi l'intention de « Réduire de moitié le rythme de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la période 2011-2021 ». Une telle formulation ne répond pas formellement aux dispositions de l'article L.151-5 du CU précité qui implique qu'une quantification des surfaces concernées soit présentée. Cette absence d'objectifs chiffrés stricto sensu de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain constitue une fragilité juridique importante pour votre PLU.

Copie : DCAT

Aussi, je vous recommande de procéder au retrait de la délibération d'arrêt en date du 6 juin 2025, et procéder à un nouvel arrêt du projet de PLU, en intégrant les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain au PADD.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur,

Vincent PATRIARCA